## FICHE N° 9 LES DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés ou encore, modifier les imputations budgétaires entre les chapitres (excepté dans le cas de l'adoption de la fongibilité des crédits en dessous du seuil de 7,5 % prévue à la nomenclature M57).

Pour les opérations réelles de la section d'investissement, les DM doivent être adoptées et transmises au représentant de l'État au plus tard le 31 décembre de l'année N ; pour les opérations réelles de la section de fonctionnement et opérations d'ordre des deux sections, les DM doivent être adoptées au plus tard le 21 janvier de l'année N+1 et transmise au plus tard le 26 janvier de l'année N+1

Elles répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

**Afin que mes services puissent disposer d'un budget comptablement à jour, les collectivités ayant opté pour la dématérialisation des budgets doivent transmettre leurs décisions modificatives sous format XML par le biais d'@ctes budgétaires. Je vous rappelle qu'une décision modificative est de même nature juridique qu'un budget et doit suivre la même procédure d'envoi que celui-ci.**

Pour les collectivités non adhérentes à l'application @ctes, s'il est possible que les décisions modificatives soient adoptées sous forme de délibérations, une présentation sous cette forme ne permet pas toujours une lecture aisée de leur contenu. Aussi, dans un souci d'harmonisation et de clarté, celles-ci pourront être rédigées comme suit :

**OBJET : Délibération modificative n° ... au budget (principal ou annexe)**

Section de fonctionnement

| Chapitre, article – désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| | | | | |
| | | | | |
| **TOTAL** | | | | |

Section d'investissement

| Chapitre, article – désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| | | | | |
| | | | | |
| **TOTAL** | | | | |